

je viens de me faire licencier

Par alléluiah, le 22/09/2011 à 19:24

bonjour

pour en revenir au licenciement de mon conjoint qui est barman il a recue sa lettre de confirmation de licenciement.

Donc est-ce que dans le cadre de ce licenciement il a droit a des heures de recherche de travail et de combien d'heures par jour,a-t-il le droit?merci

Par P.M., le 22/09/2011 à 20:14

Bonjour,

Décidément, vous ne comprenez pas qu'il est inutile d'ouvrir à chaque fois un nouveau sujet... Les heures de recherche d'emploi doivent être prévues par la Convention Collective applicable...